



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**POUVOIR JUDICIAIRE  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE  
*LE PRESIDENT***

---

**MOT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR  
CONSTITUTIONNELLE ET PRESIDENT DU CONSEIL  
SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE A L'OCCASION DE LA  
CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL  
SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE**

**Session extraordinaire 2022**

***Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Représentant personnel du Président de la République,  
Chef de l'Etat et Magistrat Suprême,***

- ***Honorable Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Assemblée Nationale***
- ***Honorable Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Sénat,***
- ***Messieurs les Membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature et honorés collègues,***
- ***Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,***
- ***Madame la Ministre d'Etat en charge de la Justice et Garde des sceaux,***
- ***Mesdames et Messieurs les Juges de la Cour Constitutionnelle et Hauts Magistrats de l'Office du Parquet général près cette Cour,***
- ***Messieurs les Hauts Magistrats de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat, de la Haute Cour Militaire ainsi que ceux des Offices près lesdites juridictions,***
- ***Messieurs les Présidents des Institutions d'appui à la démocratie,***

- *Messieurs les Chefs de missions et membres du corps diplomatiques,*
- *Messieurs les Représentants des agences, partenaires du pouvoir judiciaire,*
- *Mesdames et messieurs les Magistrats, membres de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur de la Magistrature,*
- *Monsieur le Bâtonnier National,*
- *Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa,*
- *Monsieur le Bourgmestre de la Commune de la Gombe,*
- *Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, Distingués invités en vos titres et qualités respectifs.*

La cérémonie à laquelle vous êtes conviés à assister marque la fin des travaux des assises de l'Assemblée Générale du Conseil Supérieur de la Magistrature, en session extraordinaire.

Huit jours durant, les Magistrats ont travaillé d'arrache-pied pour examiner les points qui étaient inscrits à l'ordre du jour.

A l'issue de l'examen de ces points des propositions, des résolutions, y compris celles de principe, ainsi que des recommandations ont été formulées pour être

présentées et débattues en plénière, avant leur adoption pour les unes, et rejet pour les autres.

Sans entrer dans les détails, force est de relever et de souligner la pertinence des résolutions et recommandations adoptées.

Mesdames et Messieurs les Magistrats et chers collègues

**Je vous félicite vivement pour avoir abattu un travail appréciable et de haute facture en peu de temps.**

Pour sa part, le Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature qui est chargé de leur exécution prendra ses responsabilités pour assurer dans la mesure du possible l'exécution et le suivi de toutes ces résolutions et recommandations adoptées.

**Mesdames et Messieurs les Magistrats ;**

Vous savez qu'en tant que garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux, le Pouvoir Judiciaire a une mission constitutionnelle très importante et délicate dont l'accomplissement exige la probité, la dignité et le dépassement de soi.

C'est pourquoi, de manière particulière, le Bureau du Conseil Supérieur de la Magistrature ne ménagera aucun effort pour chercher les voies et moyens d'améliorer

d'avantage non seulement les conditions de vie et de travail du Magistrat mais aussi la gestion de sa carrière.

Avant de clôturer les travaux de ces assises, il me paraît important de revenir sur une question essentielle, et d'actualité, à savoir, la **discipline des magistrats**.

Comme tout le monde le sait, le système judiciaire a un rôle majeur dans la stabilité des institutions, la consolidation de la paix et l'instauration d'un Etat de droit. Le Président de la République, Chef de l'Etat et Magistrat suprême, y accorde un intérêt capital et en a fait le socle de son action.

Par ailleurs, en tant que garant du bon fonctionnement des Institutions, Il n'hésite pas à défendre et à renforcer l'indépendance de la Justice.

Cependant, en tant que père de la nation, Il garde également une oreille attentive aux doléances des justiciables et du peuple par rapport à la façon dont la justice est distribuée. Et à ce point, nous nous sommes regardés en face pendant ces assises pour un nouveau départ sûr et assuré.

Ainsi, j'engage les Chefs de juridictions et d'office civils et militaires à **combattre la corruption, l'impunité et les autres antivaleurs** qui gangrènent le corps de la Magistrature et jettent sur lui un discrédit.

Dorénavant, un Chef qui fera montre d'indifférence, de passivité ou d'inertie face à une faute disciplinaire et/ou

pénale commise par un magistrat sous son autorité, sera considérée comme complice ou incompétent et, les conséquences qui s'imposent seront tirées à son égard.

Le changement de mentalité c'est maintenant ; je parle de mauvaises mentalités. Le changement des mentalités des magistrats est impératif et catégorique.

Ensemble, nous pouvons gagner le pari de redorer l'image de la Magistrature pour gagner la confiance du peuple, en adoptant un comportement conforme à l'éthique, la déontologie et la discipline des Magistrats.

Nous devons avoir en toutes circonstances un comportement exemplaire qui inspire confiance et respect. En effet, il est vrai, le peuple ne nous jugera plus par nos beaux discours mais bien par les actes.

Aussi, avons-nous besoin pour atteindre nos objectifs d'un Secrétariat permanent digne, efficace et engagé. Il en infère que cet organe technique et essentiel qui gère le magistrat au quotidien DOIT ÊTRE REDYNAMISÉ ET REGULARISÉ en tenant aussi compte du caractère permanent de ses membres. Nous y veillerons.

Pour terminer, je souhaite à vous tous et à chacun un bon retour dans vos ressorts respectifs tout en étant les messagers du renouveau dans le corps.

Sur ce je déclare CLOS LES TRAVAUX DE LA 6<sup>ème</sup>  
SESSION EXTRAODINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 13 juillet 2022

**KAMULETA BADIBANGA Dieudonné**

Président de la Cour constitutionnelle et  
Président du Conseil Supérieur de la  
Magistrature